

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 3 décembre 2015 à 20 h 30**

\*\*\*\*\*

**Etaient présents :**

Mmes : AZEMA- ETIEN- HERNANDEZ- JOLY- LAKRICHI- MARTY- VIALATTE-  
VIRGILI-

MM : BENAZECH- DIMILTA- ENJALBERT- FABRE- FLEURY- MARIOJOULS- PUECH-  
RAYNAUD- SERIEYS-

**Absents excusés et représentés :** Mme PETIOT –  
M.ALBOUY-.

**Secrétaire de séance :** Mme MARTY Marie-Christine.

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Décision**

En application de la délégation attribuée par le Conseil Municipal en date du 29 mars 2014, Monsieur le Maire décide de louer à Madame Sandra CHAUMETTE, l'appartement n°1 de l'ancien presbytère de Burlats à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 pour un montant mensuel de 480 €.

**Décisions Modificatives**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide les virements de crédits suivants :

**Budget Communal :**

Virements de crédits	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Aménagt cœur Lafontasse Œuvres et objets d'art	2315-258	10 000 €	2161	10 000 €

**Budget Eau et Assainissement :**

Virements de crédits	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Autres immos incorporelles Matériel bureau et inform.	208	1 000 €	2183	1 000 €

**Indemnités de conseil et de budget**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire,
- d'accorder à Mme SIRINE, l'indemnité de conseil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, date de son installation ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires à compter de l'exercice 2016

- d'accorder à Mme LAFAGE, ancienne comptable, l'indemnité de conseil pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 août 2015 ainsi que l'indemnité de confection de budget au titre de l'année 2015.

### **Demandes de subventions**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention de 50 % au titre de la DETR 2016 pour la réalisation d'un plancher dans l'atelier municipal dont le coût est estimé à 12 159 € HT, soit une subvention de 6 079.50 €.

Il décide également, à l'unanimité, de solliciter une subvention au titre du Fonds de Développement Territorial auprès du Conseil Départemental pour la réalisation de cette même opération

D'autre part, dans le cadre de l'école numérique, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la DETR 2016 pour l'acquisition de matériel informatique afin d'équiper les écoles de la Commune. Le montant estimatif est estimé à 3 587.47 € HT, soit une subvention de 1 793.73 €.

### **Travaux d'aménagement du cœur de Lafontasse**

- Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire
- à lancer la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement du cœur de Lafontasse qui pourraient faire l'objet d'une procédure adaptée
  - à choisir l'entreprise à l'issue de la consultation
  - à signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

### **Attribution subvention exceptionnelle**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 400 € à l'Association « Centre Occitan du Pays Castrais » qui va organiser des rencontres de hautbois occitans à Burlats les 9 et 10 avril 2016 ainsi qu'un bal ouvert à tous dans la salle de la Papeterie des Salvages le 9 avril 2016.

### **Modification grille tarifaire Centre de Loisirs**

Suite à la décision de la CAF de dénoncer la convention concernant l'aide à l'accès au centre de loisirs à la date du 31 décembre 2015 et à sa proposition d'établir une nouvelle convention « complément ALSH » avec les gestionnaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, établit ainsi qu'il suit la nouvelle grille tarifaire :

QF annuel	QF mensuel	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas
De 0 à 5 988	De 0 à 499	<b>1,00 €</b>	<b>2,70 €</b>	<b>2,00 €</b>	<b>3,70 €</b>
De 5 989 à 8 388	De 500 à 699	<b>1,25 €</b>	<b>3,25 €</b>	<b>2,50 €</b>	<b>4,50 €</b>
De 8 389 à 10 788	De 700 à 899	<b>3,00 €</b>	<b>6,00 €</b>	<b>6,00 €</b>	<b>9,00 €</b>
De 10 789 à 13 188	De 900 à 1 099	<b>3,75 €</b>	<b>7,25 €</b>	<b>7,50 €</b>	<b>11,00 €</b>
Supérieur à 13 188	Supérieur à 1 099	<b>4,50 €</b>	<b>8,00 €</b>	<b>9,00 €</b>	<b>12,50 €</b>
Hors commune		<b>5,75 €</b>	<b>9,25 €</b>	<b>11,50 €</b>	<b>15,00 €</b>

### **Contrat d'assurance risques statutaires du personnel**

Le contrat d'assurance couvrant les risques financiers encourus par la Commune en vertu de ses obligations à l'égard du personnel arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite participer à la consultation lancée par le Centre de Gestion pour la négociation d'un contrat groupe avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **Avis sur le projet de « Schéma départemental de coopération intercommunale »**

Concernant la proposition de fusion de la Communauté de Communes « Sidobre-Val d'Agoût » avec celle de « Vals et Plateaux des Monts de Lacaune », le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité,

- **PRECISANT** que sa préférence est de ne pas modifier le périmètre actuel de la communauté de communes « Sidobre – Val d'Agout », celle-ci étant majoritairement située en zone de montagne et largement au-dessus de 5000 habitants.
- **REGRETTANT** que le SDCI mis en œuvre en 2015 impose la fusion du bloc entier de « Vals et Plateaux des Monts de Lacaune » avec celui du « Sidobre - Val d'Agout », excluant de fait, contrairement à ce qui est accepté sur certains secteurs du Département, la possibilité de rattacher individuellement certaines communes ; les communes membres de « Vals et Plateaux des Monts de Lacaune » étant ainsi incluses de fait dans un nouveau périmètre, sans aucune possibilité pour elles d'envisager un rattachement autre qu'à la communauté « Sidobre – Val d'Agout ».
- **RAPPELLANT** que, lors du précédent schéma départemental arrêté le 28/12/2011, la communauté de communes « Sidobre - Val d'Agout » avait délibéré favorablement pour accueillir si elles le souhaitent les communes de Vabre, Ferrières, Castelnau-de-Brassac, Le Margnès, toutes quatre membres de la communauté de communes « Vals et Plateaux des Monts de Lacaune ». Cette dernière, conformément à la volonté de son Conseil communautaire, avait au final obtenu que son périmètre ne subisse aucune modification.
- **CONFIRMANT** à ce jour son accord pour l'intégration à la communauté de communes « Sidobre – Val d'Agout », si elles le souhaitent, des communes de Ferrières, Castelnau-de-Brassac, Le Margnès (en cours de création d'une commune nouvelle) et Vabre, conformément à ce qui avait été délibéré en 2011.

**N'EST PAS FAVORABLE** à la proposition de dissolution du « SIVU de Montvals » et du « SMIX d'exploitation du minicar Anglès-Brassac », ces deux syndicats n'étant pas en inactivité contrairement à ce qui est énoncé dans la proposition de SDCI.

\*\*\*\*\*

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.